

## Groupement Régional de Santé Publique de Franche-Comté - Adhésion de la Ville de Besançon

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** L'article L 411 du Code de la Santé Publique prévoit la création dans chaque région d'un Groupement Régional de Santé Publique (GRSP).

Ce groupement d'intérêt public est chargé de mettre en œuvre les programmes de santé contenus dans le Plan Régional de Santé Publique.

Le Groupement Régional de Santé Publique tient ses ressources d'une subvention de l'État et d'une dotation de l'Assurance Maladie.

Le 30 janvier 2006, sollicitée par M. le Préfet de Région, la Ville de Besançon, compte tenu de son engagement et de ses actions en santé publique, a indiqué son intérêt pour l'adhésion à ce groupement de santé publique à condition que cette dernière ne s'accompagne d'aucune obligation de financement.

Le 26 septembre 2006 M. le Préfet de Région sollicite de nouveau la Ville de Besançon en rappelant qu'il a été convenu de ne pas solliciter le concours financier des collectivités locales souhaitant adhérer au GRSP.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'adhésion de la Ville au Groupement Régional de Santé Publique de Franche-Comté,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

**«Mme Martine BULTOT :** Le Plan Régional de Santé Publique recense et met en cohérence l'ensemble des dispositifs et des programmes mis en place pour optimiser les conditions d'un bon état de santé des Franc-Comtois. Certes, comme l'a dit M. le Maire tout à l'heure, Besançon vient de se voir décerner par le journal Impact Médecine la première place pour l'état de santé de sa population mais ce n'est pas une raison pour nous endormir sur nos lauriers. Par exemple des thèmes tels que «réduire la mortalité» et «les maladies évitables par la prévention ou donner une priorité à la réduction des inégalités de santé» sont des questions qui nous concernent tous et toutes. Encore dernièrement je représentais le Maire aux Etats Généraux de l'Alcool et j'échangeais quelques réflexions avec le nouveau directeur de la DRAS sur la nécessité de coordonner en permanence tous les acteurs : institutions, associatifs, professionnels de santé pour créer des synergies suffisamment fortes pour enrayer ce fléau de l'alcool qui est en progression dans la jeunesse et en particulier chez les jeunes filles.

Etre présent dans la mise en œuvre du plan régional de santé publique nous permettra de gagner en efficacité et d'intégrer mieux tous ces réseaux et ces dispositifs pour affronter un certain nombre de crises sanitaires qui sont encore devant nous. La santé est probablement une compétence qui sera nécessairement de plus en plus prise en charge par les communes ou les agglomérations parce qu'au plus près des usagers, des associations et des professionnels de santé.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie. C'est l'occasion puisqu'il y a eu trois rapports ce soir de te remercier Martine pour le travail que tu fais, ainsi que tout le service qui est autour du Dr Yvon HENRY qui fait un bon travail. Nous sommes dans le domaine de la santé effectivement très en avance et je dois remercier l'ensemble des services car dans ce domaine de la santé, il y a beaucoup d'éléments qui rentrent en ligne de compte, le travail réalisé dans les écoles par exemple, au niveau des espaces verts, les crèches, les voiries, donc il y a un travail en commun animé par Yvon HENRY et Martine BULTOT. Je tenais à le souligner, c'est pour cela que ce prix qui nous a été remis n'était que justice et cela fait toujours plaisir de recevoir un prix».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.*